PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024 A LA MAIRIE DE CHAUDEYROLLES

Nombre de membres :

En exercice: 11

PRESENTS: 10

VOTANTS: 10

Présents :

DEVIDAL Joël, Maire

BRUN François, 1er adjoint

ROMEAS Jean, 2ème adjoint

GIANA Sébastien, 3ème adjoint

CROZE Marie-Odile, conseillère municipale

DEVIDAL Thibaut, conseiller municipal

ROMEAS Annie, conseillère municipale

SELMI Florence, conseillère municipale

TORNATO Christian, conseiller municipal

VIAL Jacques, conseiller municipal

Absente (excusée) :

CORTIAL Marie-Louise, conseillère municipale

Ordre du jour

Prendre une décision modificative concernant un dépassement de crédit sur le compte 458101 ; Lecture des devis (travaux à réaliser dans le local situé au rez de chaussée de l'appartement de fonction de l'auberge) ;

Application ou non de la taxe d'aménagement ;

Questions diverses.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. GIANA Sébastien

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2024 : Unanimité

DMCNE2024 : Décision modificative concernant un dépassement de crédit sur le compte 458101 Vote à l'unanimité

Le conseil donne son accord pour effectuer un virement de crédit qui se présente comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2024

DESIGNATION	DEPENSES Diminution Crédits Augmentation Crédits		RECETTES Diminution Crédits Augmentation Crédits	
INVESTISSEMENT				
D-458101 : Travaux de voirie DEPARTEMENT	42 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
R-458201 : Travaux de voirie DEPARTEMENT	0.00 €	0.00 €	42 000.00 €	0.00 €
TOTAL 041	42 000.00 €	0.00 €	42 000.00 €	0.00 €
Opérations Patrimoniales				
D-458101 : Travaux de voirie DEPARTEMENT	0.00 €	42.000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458101 : Travaux voirie DEPARTEMENT	0.00 €	42 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-458201 : Travaux de voirie DEPARTEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 000.00 €
TOTAL R-458201 : Travaux Voirie DEPARTEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 000.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	42 000.00 €	42 000.00 €	42 0000.00 €	42 000.00 €

031/2024 : Lecture des devis : Travaux de réhabilitation du local situé au rez-de chaussée de l'appartement de fonction de l'auberge : Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal que le local désaffecté d'une surface de 30 m2 situé au rez-de-chaussée de l'appartement de fonction de l'auberge est vacant et des travaux de réhabilitation pourraient être réalisés. Ces travaux ont pour avantage d'apporter une isolation et un confort complémentaire à l'appartement

Aussi le maire donne lecture des devis des différentes entreprises qui doivent intervenir pour cette réhabilitation (plâtrerie, peinture, électricité) plus les abords soit un total HT de 22 259.57 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Accepte les devis présentés par les entreprises comprenant les abords pour un montant HT de : 22 259.57 €
- Autorise le maire à lancer les travaux de réaménagement et à signer les mandats correspondants à cette réhabilitation.

032/2024 : Exonération de la taxe d'aménagement sur le territoire communal : Vote à l'unanimité

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-1;

Il est proposé au conseil d'appliquer ou d'exonérer en totalité ou partiellement la taxe d'aménagement pour les demandes de permis de construire ainsi que pour les dossiers soumis à une déclaration préalable déposés à la mairie de la commune. Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal

DECIDE

- De ne pas appliquer la taxe d'aménagement et d'exonérer en totalité aussi bien pour les demandes de permis de construire que pour les dossiers soumis à une déclaration préalable. Cette exonération est valable pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.
- Charge le Maire d'informer cette décision aux services préfectoraux, au directeur des finances publiques et à la Communauté de Communes Mezenc Loire Meygal à la suite de la convention signée concernant le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

033/2024 : location d'un local commercial (auberge communale) et d'un logement de fonction : vote à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'accord à son conseil municipal de mettre en location-gérance l'auberge communale et le logement de fonction moyennant un prix mensuel de 800 € charges non comprises à partir du 1^{er} juillet 2024. Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Donne son accord pour mettre en location-gérance l'auberge communale au prix de 500 € TTC par mois soit 416.67 € HT;
- Donne son accord pour louer le logement de fonction au prix de 300 €par mois ;
- D'établir le contrat de location gérance pour l'auberge ainsi que pour l'appartement de fonction.

Questions Diverses

- Projet de mise en œuvre en novembre 2024 de camions itinérants des restos du cœur ; Aussi le maire demande à son conseil de mettre à leur disposition un local avec tables et chaises pour les tournées prévues tous les 15 jours. Le conseil donne son accord.
- DETR 2024 : le maire informe qu'une subvention a été attribuée à la commune pour la réfection d'une partie de la voirie : route de Colombet à hauteur de 20% du montant des travaux HT.
- Courrier Actif Foncier: le Département a sollicité le bureau d'étude « Actif Foncier » pour régulariser les emprises foncières des voiries existantes dont la propriété ne lui a pas encore été transférée. En effet les parcelles Commune de CHAUDEYROLLES Section C N°4 et N°7 à la Roche Pointue dont la commune est, à priori, propriétaire sont concernées par ce type de régularisation. Le conseil donne son accord pour effectuer cette régularisation.
- Organisation du bureau de vote pour l'élection des représentants au Parlement Européen le 09 juin 2024
- Se rapprocher de l'Entreprise GREG TP pour le curage des fossés;
- Demander un devis d'épareuse à l'Entreprise MARCON Rémi;
- Se rapprocher de l'Entreprise BROC TP pour l'entretien de la voire.

Clôture de la séance à 21h30. P.V. arrêté lors de la séance du 21 mai 2024 Le Maire, M. JOËL DEVIDAL M. GIANA Sébastien Secrétaire de séance